

Communiqué de presse

Nantes, le

CONTACTS PRESSE :
Département de Loire-Atlantique
service.presse@loire-atlantique.fr
Tél : 02 40 99 11 13
loire-atlantique.fr

FIPHFP
Fanny Auverny - fauverny@image7.fr
Tél : 06 07 18 59 42



**Loire
Atlantique**

Pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique

Le Département renforce son engagement pour l'emploi des personnes en situation de handicap

La fonction publique territoriale, avec sa variété de métiers, représente un levier important pour l'insertion (infrastructures publiques, restauration collective, travail social...). En tant qu'employeur, le Département de Loire-Atlantique agit aux côtés des partenaires sociaux **pour l'emploi des personnes en situation de handicap**. Cet engagement fort s'est traduit par la signature de **quatre conventions avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP)** qui co-financent les investissements du Département en faveur de l'insertion et du maintien de l'emploi des agents départementaux porteurs d'un handicap. Le Département renouvelle ce partenariat avec la signature de la **5^e convention** pour la période **2024-2026**.

Le FIPHFP accompagne les employeurs de la Fonction publique en soutenant les actions déployées au bénéfice des personnes en situation de handicap, notamment dans les domaines du recrutement, du maintien dans l'emploi, de la formation et de l'accessibilité numérique. Ces actions bénéficient à **424 agents du Département porteurs d'un handicap soit 8,5% des agents** (le taux légal d'emploi de personnes en situation de handicap s'élève à 6%).

Mardi 10 septembre, Lydie Mahé, vice-présidente ressources humaines, dialogue social et qualité du service public départemental ; **Ombeline Accarion**, vice-présidente personnes en situation de handicap et autonomie et **Marine Neuville**, directrice du FIPHFP, ont signé la **5^e convention partenariale entre le Département et le FIPHFP**.

La signature officielle s'est déroulée à l'occasion de l'étape à Nantes du « **Tour de France des handicaps invisibles** » organisé par le FIPHFP, réunissant les professionnels accompagnant les personnes en situation de handicap membres du Handi-Pacte des Pays de la Loire, le réseau territorial du FIPHFP, autour d'interventions, de tables rondes et de témoignages sur la thématique des troubles psychiques.

Des actions d'accompagnement et de sensibilisation

Le Département est investi pour l'emploi des personnes en situation de handicap, afin de leur permettre de travailler dans des conditions favorables (aménagement, matériels adaptés, financement de dispositifs médicaux techniques) en lien avec la médecine du travail. À travers sa politique d'insertion, il entend garantir une égalité des chances et assurer l'intégration dans les équipes départementales de personnes porteuses d'un handicap, qu'il soit visible ou invisible.

Depuis 2008, l'engagement fort du Département pour le recrutement et le maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap est soutenu financièrement par le FIPHFP. Ce partenariat s'est traduit par l'adoption de cinq conventions.

Avec cette dernière convention, le FIPHFP participera au financement de la politique départementale à hauteur de **907 000€** (sur **1,8 M€** d'investissement prévu par le Département). Le Département y fixe ses axes prioritaires pour les années à venir :

- Soutenir le recrutement des personnes en situation de handicap avec des **actions de sensibilisation** (salons de l'emploi, actions collectives annuelles avec Cap emploi, la participation au Duoday).
- Mener des actions engagées autour des **maladies chroniques** notamment à travers des actions de **sensibilisation à la santé mentale et au handicap** pour les encadrants et les services de ressources humaines. Les acteurs de la politique handicap suivent également des **formations de Premiers Secours en Santé Mentale** et des **groupes de parole** seront créés à destination des agents en situation de handicap.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de **prévention de l'usure professionnelle** spécifique aux agents en situation de handicap en créant un dispositif d'aménagement des missions en fin de carrière.
- **Sensibiliser et accompagner les assistants familiaux.**
- Mettre en œuvre le **plan d'accessibilité numérique.**

Qu'est-ce que le FIPHFP ?

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique est un établissement public national dont la gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts. Il a été créé par la loi 11 février 2005 garantissant « **l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées** » et instituant la création d'un fonds pour l'emploi des personnes en situation de handicap dans les collectivités publiques. Son objectif est de sensibiliser et accompagner les employeurs publics dans leur obligation à accueillir **minimum 6% d'employés en situation de handicap**. Il participe ainsi aux financements des actions en faveur de l'inclusion (via des aides ponctuelles ou des conventions) et réalise des partenariats avec des organismes travaillant également sur cet enjeu.

Plus concrètement, il agit en faveur :

- Du **recrutement et de l'insertion professionnelle**,
- De la **formation et l'accompagnement** tout au long du parcours professionnel,
- Du **maintien dans l'emploi** des agents en cas de handicap survenu au cours de leur activité professionnelle,
- De l'**accessibilité de l'environnement numérique**,
- De la **sensibilisation** du collectif de travail aux questions du handicap.

Quelques chiffres du FIPHFP (2023) :

- **5,66 % de taux d'emploi direct** pour les structures accompagnées,
- **34 252 recrutements** de personnes en situation de handicap dans la Fonction publique,
- **7 972 agents publics maintenus dans l'emploi** dans la Fonction publique,
- **269 786 bénéficiaires de l'obligation d'emploi** dans la Fonction publique.

La gestion des ressources humaines par le Département

En tant qu'employeur de **près de 5 000 agents**, le Département de Loire-Atlantique se mobilise afin de garantir aux agents une qualité de vie au travail. Basée sur des valeurs de responsabilité et d'équité, sa politique ressources humaines repose sur l'accompagnement des agents, des encadrants et plus globalement des équipes à travers des actions de sensibilisation et de formation, ce, afin d'assurer le bon fonctionnement des services. Dans cette même logique, il est à l'écoute des besoins des employés et entretient un dialogue régulier avec les organisations syndicales.

Le Département est engagé dans une démarche d'insertion et d'égalité des droits au travail, notamment envers les jeunes et les publics prioritaires (allocataires du RSA, personnes en situation de handicap, etc.). Il fait également de la lutte contre les discriminations une préoccupation majeure, ce qui lui a valu l'obtention, en 2021, de la double labellisation « **diversité** » et « **égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** » de l'AFNOR (Association française de normalisation). Dans cette perspective, il est signataire depuis octobre 2023 de la charte portée par l'association l'Autre Cercle, en faveur de l'inclusion des agents LGBT+ au travail et de la lutte contre la LGBTphobie. Afin de maintenir une vigilance envers toutes formes de discriminations, une cellule de recueil et de traitement des signalements est ouverte aux agents depuis 2019.

Les ressources humaines du Département en quelques chiffres

- **Près de 5 000 agentes et agents** travaillent au Département de Loire-Atlantique,
- **150 métiers**,
- Plus de **400 offres d'emploi, de stage, d'apprentissage** publiées chaque année,
- **52% de femmes** cheffes de service, ou directrices,
- **424 agents départementaux, soit 8,5% des agents** sont en situation de handicap (l'obligation légale s'élève à 6%).